

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009  
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15  
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

**EXCUSES :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics- Dépollution du centre de recyclage rue Franklin à Bassens-  
Marché de maîtrise d'oeuvre- Appel d'offres- Autorisation- Composition du jury-  
Désignations**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le centre de recyclage de Bassens est construit au droit d'un terrain remblayé sur des anciennes cuves de l'armée allemande de la seconde guerre mondiale, destinées à l'approvisionnement en fuel des sous marins. Le terrain comprend 14 cuves mais l'emprise du centre se situe sur 12 cuves.

Lors de l'extension du site en 1998, une campagne de mesures de la qualité des eaux souterraines a été réalisée. Celle-ci a fait apparaître une pollution aux hydrocarbures. Le suivi de la pollution a été contrôlé de 1998 à 2001. Puis en accord avec la DDASS et au vu de la stabilisation de la pollution, ce suivi a été abandonné.

La DRIRE s'est ressaisie du dossier en 2006 et de nouvelles campagnes de mesures ont été effectuées. La DRIRE a ensuite rédigé un arrêté complémentaire au 10 avril 2008 imposant à la Communauté Urbaine de Bordeaux de traiter la pollution des cuves.

La réalisation de cette opération va donc nécessiter :

- des travaux de dépollution
- la fermeture du site au public
- la remise en état du site

Cette opération de dépollution poursuivra plusieurs buts notamment :

- une reconnaissance des 14 cuves du site
- la mise en sécurité du site par l'élimination des déchets contenus dans les cuves
- la réalisation d'un état de contamination des milieux (sols et nappe) afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées permettant de supprimer les sources de pollution ou d'en maîtriser les impacts.
- la remise en état du site avec la mise en place de paramètres de suivi

L'opération de dépollution est estimée à 1.720.000 € HT.

Dans ce cadre, il est nécessaire de procéder à une mise en concurrence pour la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Pour mener à bien cette opération, une mission de maîtrise d'œuvre « Infrastructures » au sens de la loi MOP du 12 juillet 1985 modifiée, du décret n° 93-1268 et 93-1270 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993 pris pour son application doit être confiée à un maître d'œuvre qualifié.

A cet effet, la Direction Opérationnelle de l'Environnement a élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert selon la procédure d'appel d'offres autorisée par l'article 74-III-4<sup>e</sup> alinéa a du Code des Marchés Publics (attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des ouvrages d'infrastructures selon la procédure d'appel d'offres) dont la commission est composée en jury.

Le jury du marché de maîtrise d'œuvre (Art 24-1 du Code des Marchés Publics) sera composé des personnes suivantes : (Liste 1)

- Le président de la Communauté Urbaine ou son représentant en qualité de Président du jury avec voix délibérative ;
- 5 membres désignés au scrutin de liste dans les conditions prévues à l'article 22 du Code des Marchés Publics avec voix délibératives.

Le président du jury pourra en outre désigner :

- des personnalités « dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation » conformément à l'art 24-1-d avec voix consultatives ;

Le président du jury devra désigner : (Liste 2)

- des personnalités « ayant la même qualification professionnelle que celle demandée aux candidats ou une qualification équivalente », conformément à l'art 24-1-e, avec voix consultatives

Le président du jury pourra également inviter :

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes ou son représentant, conformément à l'art 24-II avec voix consultative ;
- Monsieur le Receveur des finances de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant conformément à l'art 24-II, avec voix consultative

Avant de procéder aux opérations électorales, il vous est proposé que les listes soient déposées sur le bureau de secrétaire de séance.

Le financement de cette dépense sera inscrit au budget annexe des déchets ménagers, chapitre 23- article 2312 – CRB O300- PROG OBC- Budget 11

Aussi, considérant ces éléments, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation
- procéder aux opérations électorales sur la base de la/ou les listes déposées et ceci suivant les modalités fixées aux articles L5211-1 et L2121-21 du CGCT
- désigner en qualité de membre du jury du marché de maîtrise d'œuvre au terme desdites opérations conduites dans les conditions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants:

<u>En qualité de Membres titulaires</u>	<u>En qualité de Membres suppléants</u>
-Jean-Pierre TURON	- Pierre SOUBABERE
-Béatrice DE FRANCOIS	- Frédéric DANJON
-Jean-Pierre GUYOMARC'H	- Ludovic BOUSQUET
- Max GUICHARD	- Jean Claude FEUGAS
- Michel POIGNONEC	- Fabien ROBERT

et autoriser en conséquence Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre de l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 74-III. 4<sup>ème</sup> a), 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès des offres, à procéder à la recherche d'opérateurs économiques, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 74 dudit Code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009